

wallonie design

FOCUS

// Mars 2015



LES LICENCES CC,
QUEL USAGE POUR LES CRÉATEURS ?

C'était il y a quelques semaines. J'envoie mon article à Bernard, l'éditeur du blog. La publication en ligne est prévue pour la semaine qui suit. Je m'inquiète : « Et pour le visuel ? ». « Oh, je trouverais bien une illu sur internet. Ça tomberait bien mal que le graphiste s'en aperçoive et nous réclame quoi que ce soit… », répond Bernard.





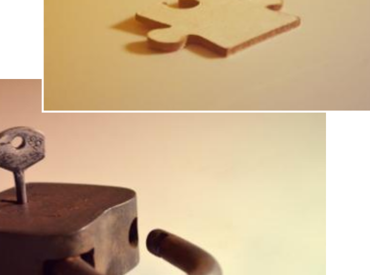
Ne nous voilons pas la face : les captures d'écran sont devenues tellement faciles que tout auteur de blog a régulièrement cette tentation. Bien sûr on peut faire des photos soi-même, mais tout le monde n'est pas photographe. Encore moins illustrateur ou graphiste. Question de talent, de temps et de budget…

Mais cette réponse me met mal à l'aise… Et moi, alors, de recommander à Bernard de chercher des illustrations sous licences Creative Commons… « Sous quoi ? ». Houlà, je me rends compte que j'aborde là un domaine inconnu de Bernard. « Ben oui, des illus que l'on peut diffuser, quoi… ».





ALORS, UN PEU DE PÉDAGOGIE…



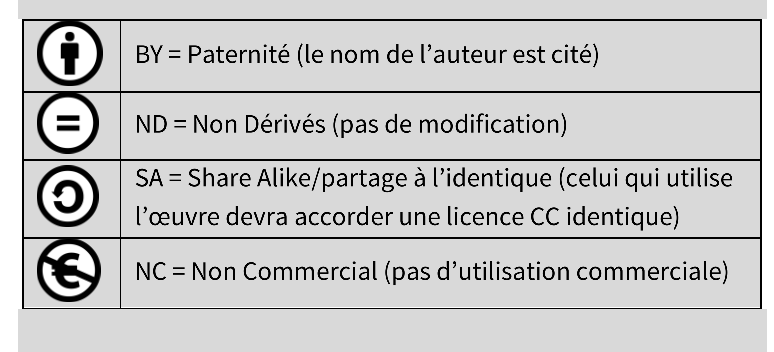
Creative Commons est une organisation à but non lucratif créée en 2002. Son objectif ? Encourager la diffusion d'œuvres, ainsi que la possibilité de les utiliser et de les adapter pour créer des œuvres nouvelles. Ainsi, CC espère renforcer le domaine public, qui paraît trop restreint à cause de la durée excessive du droit d'auteur (en Belgique, 70 ans après le décès de l'auteur).

Creative Commons propose différentes licences qui permettent aux auteurs, artistes et producteurs d'autoriser l'utilisation de leurs œuvres dans le monde entier et pour une durée illimitée. Toutes les licences CC obligent les utilisateurs à mentionner le nom de l'auteur (merci à Dirk Vervenne, juriste chez SMart, pour la définition).

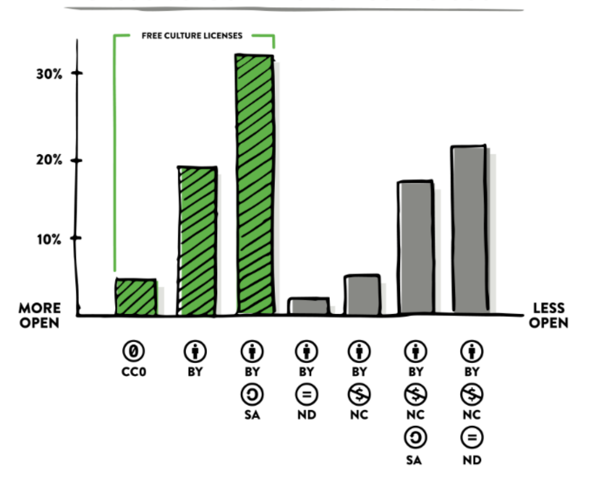
LES LICENCES CC, PETIT MODE D'EMPLOI



Avec une licence Creative Commons, l'auteur conserve son droit d'auteur, mais autorise les autres à copier et distribuer son œuvre s'ils le mentionnent comme auteur. L'auteur choisit les conditions qu'il veut appliquer à son œuvre. Il y a 4 modules possibles :



	BY = Paternité (le nom de l'auteur est cité)
	ND = Non Dérivés (pas de modification)
	SA = Share Alike/partage à l'identique (celui qui utilise l'œuvre devra accorder une licence CC identique)
	NC = Non Commercial (pas d'utilisation commerciale)



L'auteur peut mixer ces choix de 6 manières différentes, qui vont du plus libre au plus restrictif comme on peut le voir dans le tableau ci-contre.

On peut ajouter à cette liste le CC-0, qui désigne le domaine public volontaire, c'est-à-dire quand un créateur décide de placer son œuvre dans le domaine public de son vivant (il ne faut donc pas attendre 70 ans après sa mort pour que son œuvre « tombe » dans le domaine public).

Un peu compliqué tout ça ? En très bref, ce qu'il faut retenir, c'est que dès que le sigle (cc) apparaît, l'œuvre peut au minimum être diffusée.





Bernard a bien compris. Depuis notre conversation, tout un monde s'est ouvert à lui… Désormais, il utilise pour son blog des images conceptuelles, drôles ou d'actualité, sans avoir de problèmes avec leurs auteurs. Rien de tel qu'un petit tour sur Flickr, qui compte plus de 300 millions de photos sous licence Creative Commons. (Source : https://stateof.creativecommons.org)

QUEL INTÉRÊT POUR LE CRÉATEUR ?



OK. Affaire réglée ? Pas pour moi, qui reste avec pas mal de questions. Notamment, celle de l'intérêt, pour un créateur, d'accorder une licence Creative Commons sur ses œuvres.

Je pose la question autour de moi. À plusieurs photographes, notamment. L'accueil est généralement assez froid. Style :

- « Les photos en licences CC sont moches ».
- « Je suis contre le travail non rémunéré ».
- « Les licences CC ne me concernent pas car je ne vends pas de photos ».

Mais ces réponses ne me satisfont pas. Il y a aujourd'hui, sur internet, plus de 882 millions d'œuvres sous licence Creative Commons, deux fois plus qu'en 2010. (Source : https://stateof.creativecommons.org).
Ce qui veut dire qu'il s'agit là d'un vrai mouvement de fond et non pas de la lubie de quelques militants agités.

Je décide d'investiguer davantage. En faisant jouer moult réseaux, je recueille plusieurs témoignages éclairants. Voici les plus instructifs.

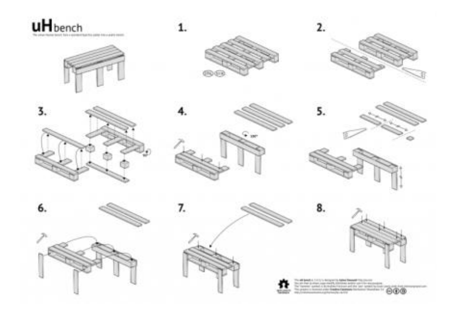


Julien Deswaef : « La création ex-nihilo n'existe pas. On s'inspire tous de quelque chose »

Julien Deswaef, artiste numérique habitant à Bruxelles, s'intéresse depuis plusieurs années aux licences CC. « D'abord en tant qu'observateur, et puis en intégrant des travaux d'autres artistes publiés sous CC dans mes propres créations et enfin en publiant certaines de mes créations originales sous licence CC. C'est pour moi une manière simple et claire de communiquer mes intentions quant à l'utilisation qui peut être faite de ma création. Ça me permet de définir un contrat de base pour toute personne qui serait intéressée, sans qu'elle ait besoin de me contacter. C'est également une manière pour moi d'encourager la diffusion et/ou l'adaptation de mon travail.

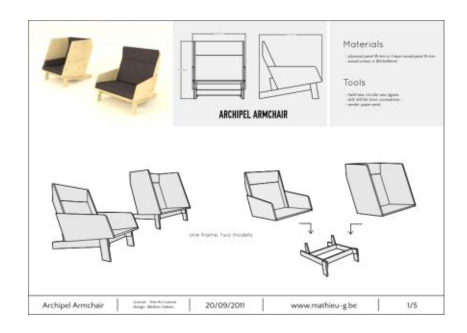
Plus largement, je suis passionné par la culture libre. Ce qui m'intéresse, c'est le processus de contamination que cela peut produire. Le fait d'autoriser une autre personne à utiliser votre travail afin d'en faire autre chose ou de le faire évoluer dans une





autre direction est quelque chose de passionnant. Ou autrement, pouvoir partir du travail de quelqu'un d'autre pour y apporter ses propres modifications et remettre ce travail à disposition des autres est également très jouissif. Cela redonne du sens au travail créatif. La création ex-nihilo n'existe pas. On s'inspire tous de quelque chose. Travailler avec des licences libres est une manière de renvoyer l'ascenseur et de monter dedans en même temps ».

Mathieu Gabiot : « Privilégier une certaine manière de créer ».



Mathieu Gabiot, designer industriel vivant également à Bruxelles, est sur la même ligne. Mathieu utilise les licences 'art libre' qui sont comparables à la licence CC BY-SA. Cela signifie qu'il autorise tout qui le souhaite à copier, modifier et diffuser les objets qu'il crée. Les plans de ses meubles sont disponibles en téléchargement sur son site web http://libreobjet.org . « Nous essayons de sensibiliser d'autres designers via notre collectif 'Libre Objet'. Il faut qu'ils se rendent comptent que le droit d'auteur reste tout à fait respecté, même avec les licences ouvertes. La crainte des designers, bien souvent, est que leur objet soit repéré par un grand éditeur, style Habitat, et recopié. Nous essayons d'avoir un autre regard face à la copie, en prenant un peu de distance par rapports à nos objets. En faisant cela, nous pensons que nous augmentons nos chances de faire connaître nos créations. Nous voulons privilégier une certaine manière de créer, tout en se protégeant de possibles utilisations non souhaitables ».

Luke Chesser vit à Montréal et fait partie de Crew, une startup composée de développeurs et de designers. En mai 2013, un peu par hasard, Luke et ses collègues lancent Unsplash, un site qui propose 10 nouvelles photos en haute résolution tous les 10 jours, sous CC-0, c'est-à-dire la forme la moins restrictive. En un an et demi, le site a enregistré plus de 5 millions de visiteurs uniques et est devenu la première source de trafic vers le site de Crew. « Nous étions en train de réaliser un shooting photos dans un café proche, avec un photographe local, pour la home page de notre site web. Nous n'avons finalement utilisé que quelques photos, et avons pensé que pas mal de gens pourraient tirer quelque chose des photos restantes. Nous avons décidé de les mettre à disposition sur le web. Trois heures plus tard, nous lancions Unsplash avec les 10 meilleures photos non utilisées, et un lien vers le site de notre startup, Crew. Nous avons juste partagé le lien sur HackerNews, un site visité par des designers, des programmeurs, des entrepreneurs. En une après-midi, nous avons eu 50.000 visiteurs et cela n'a jamais arrêté depuis lors. Les photos postées nous sont à présent soumises par des photographes, ou parfois des membres de Crew. Chaque jour, nous prenons connaissance de projets créés avec des photos Unsplash. Écrivains, photographes, designers, graphistes, développeurs,

Luke Chesser : « En une après-midi, nous avons eu 50.000 visiteurs et cela n'a jamais cessé».

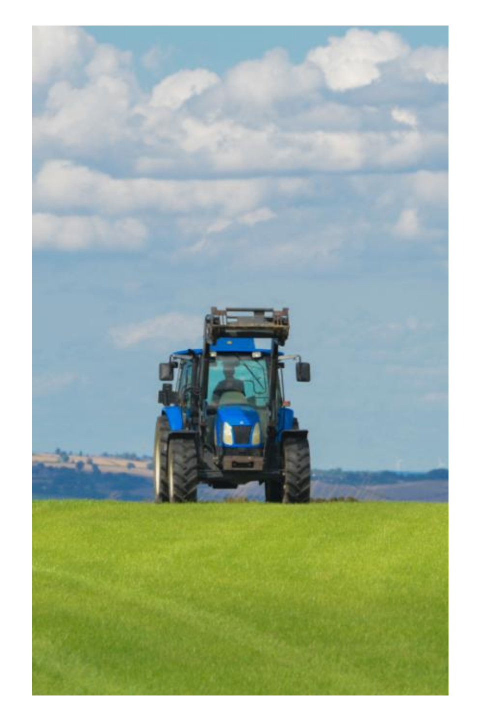


entrepreneurs… tous créent des choses très cools qui n'auraient pas été possibles autrement ».

Eric Bailey : « La popularité sur internet est toujours bonne à prendre, surtout pour un free-lance ».

Eric Bailey, développeur à New-York, s'est inspiré de Unsplash pour mettre sur pied Startup Stock Photos en février 2014. Ce site propose des photos sous licence CC BY. « Je suis passionné de photo. J'en ai des milliers que je n'utilise jamais professionnellement. J'ai alors décidé de les mettre en ligne. Je trouve très gratifiant de voir mon travail utilisé par d'autres, et je suis fier d'avoir participé à leur projet. Bien sûr, la popularité sur internet est toujours bonne à prendre, surtout quand on travaille en free-lance comme je le fais. La philosophie des licences CC est d'atteindre le meilleur produit possible, via un travail collaboratif. Si les deux parties en bénéficient, tant mieux ».

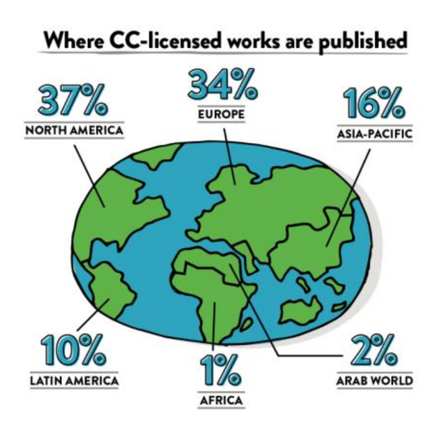
ET EN BELGIQUE ?



Comme le résume très bien Julien Deswaef, « la plupart des créateurs belges ont déjà entendu parler des licences CC, mais beaucoup ne comprennent pas leur fonctionnement. Parce qu'elles sont incomprises, elles sont inutilisées. La plupart pensent que s'ils utilisent une licence CC, alors ils perdent tout contrôle sur leur création. L'erreur, c'est de croire que si on met un projet sous licence CC, alors tout votre travail est sous licence CC. Une autre erreur est de croire qu'on va perdre le contrôle de son travail ou qu'on ne pourra plus négocier d'autres droits ».

Pour réaliser le travail de promotion et d'information, une antenne belge de Creative Commons existe bel et bien en Belgique. Organisée sous l'égide de l'asbl Open Knowledge Belgium, **CC Belgium** fonctionne avec une équipe de volontaires.

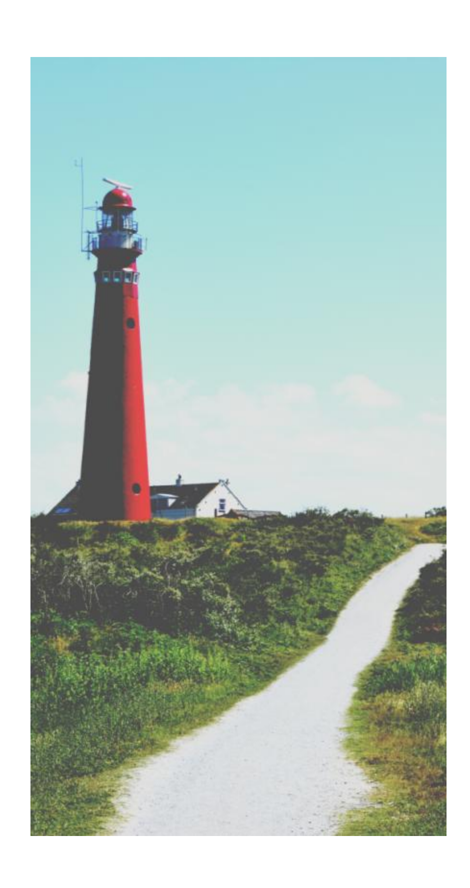
Juriste de formation et musicien, **Yannick H'Madoun** fait partie de l'équipe. « Compte tenu de notre statut de bénévoles et du petit budget dont nous disposons, nous nous fixons comme priorités d'offrir de l'information pertinente en français et néerlandais sur notre site et de répondre aux questions de tout qui est intéressé par les licences. A côté de cela, nous essayons d'être actif dans un ou deux gros événements chaque année ».



CC Belgium ne dispose pas de chiffres d'utilisation des licences CC en Belgique. Au niveau mondial, des communautés CC sont actives sur chaque continent, Amérique du nord et Europe en tête.
Source : https://stateof.creativecommons.org



ALORS, CONVAINCU ?



Qu'en est-il si le créateur est affilié à une société de gestion collective, comme la Sabam ? Peut-il accorder des licences CC et percevoir des droits d'auteur ? Le fait d'avoir accordé une licence CC n'empêche nullement de toucher ces droits, estime Dirk Vervenne (SMart). En tout cas pour ce qui concerne les photos et les illustrations. Il peut y avoir une incompatibilité en ce qui concerne la musique, le théâtre ou l'audiovisuel : il convient d'interroger les sociétés de gestion à ce sujet.

« En permettant aux créateurs de maximiser la diffusion de leurs œuvres et d'incorporer des œuvres existantes dans leur travail, sans complications juridiques, Creative Commons est un outil magnifique pour promouvoir le progrès des arts », résume le juriste.

« Les CC sont un outil qui devrait être dans la palette de tout photographe, au même titre qu'un posemètre, estime pour sa part Julien Deswaef. Ça ne veut pas dire qu'on s'en servira tout le temps, mais dans certains cas, c'est recommandé. D'autre part, pour qui veut sortir des sentiers battus, expérimenter les créations collaboratives ou d'autres modèles économiques, alors l'utilisation des CC est une piste à explorer ».

Un article de Madeleine Dembour pour Wallonie Design

Pour plus d'infos sur les licences CC, voir www.creativecommons.be et www.creativecommons.org

La longue durée du droit d'auteur et les licences Creative Commons, article de Dirk Vervenne, février 2012,

http://smartbe.be/fr/comprendre/publications/education-permanente/3309/

30 sites pour télécharger des photos libres de droit : http://www.designskilz.com/free-photos/

Julien Deswaef : http://xuv.be
Collectif Art Libre autour du design industriel sous licence libre http://libreobjet.org/
Unsplash, 10 nouvelles photos tous les 10 jours : https://unsplash.com/
Startup Stock Photos http://startupstockphotos.com/